67e Année. — N° 8

La Numéro
15 CENTIMES

BUREAUX
ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 71
Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Nord & limit. 13.00 25.00 48.00
France, Belg. 15.00 28.00 56.00
Union post. 16.00 31.50 62.40

OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

ROUBAIX : Téléph. 24; Interc. 1100. — DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX — TOURCOING : Téléph. 27

67e Année. — N° 8

DIMANCHE
8
JANVIER 1922

Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus
71, Grande-Rue, Roubaix
33, rue Carnot, Tourcoing

CHRONIQUE

LE BILLET

I

Comme Jeanne est nerveuse aujourd'hui!...

A la voir ainsi agitée, on croirait vraiment qu'elle cherche à dissimuler et à oublier elle-même une pensée importune — papillon noir qui voltige peut-être un instant autour de son front limpide de blonde. Elle va, vient d'une pièce dans une autre, monte, redescend à tout propos, légère comme un oiseau, le large escalier de pierre, aux marches usées, de cette antique demeure isolée en pleine campagne, presque perdue au milieu des bois, et d'un aspect si mélancolique avec la teinte grise de ses murs, ses larges fenêtres à croisillons, et son perron rongé par la mousse.

Elle regagne enfin sa chambre où flotte un léger parfum de violette. Et, comme pour tromper son ennui ou pour calmer son trouble, elle se met à ranger les bibelots — souvenirs de voyages, cadeaux d'anciennes amies de pension — qui décorent chaque meuble; puis, plus énervée encore que tout à l'heure, elle vient arposer, pour la quatrième fois, les deux plants de géraniums qui ornent sa fenêtre, et les pauvres fleurs se penchent sous cette nouvelle averse comme sous une pluie d'orage.

Jeanne s'assied ensuite devant sa table à ouvrage pour continuer sa broderie. C'est à croire décidément que le démon s'en mêle. Ses doigts fuselés d'une transparence nacrée, si actifs d'habitude, s'arrêtent à chaque instant comme s'ils se prenaient à rêver. Elle se redresse et, d'un mouvement d'impatience, jette la broderie à côté de l'album à tranche dorée : « Ricordo di Roma ».

En désespoir de cause, elle prend un livre dans sa bibliothèque, un livre à la couverture fatiguée, dont la lecture, le soir, avant de se mettre au lit, a éveillé plus d'une fois en son cœur l'irrésistible attrait des tendresses infinies. C'est un volume de poésies empruntées à tous les grands auteurs du siècle : depuis Lamartine jusqu'à Sully-Prudhomme, tous sont représentés dans ce recueil par quelques pièces. Mais le charme est rompu. Ces strophes, vibrantes d'une divine harmonie, frémissantes de sanglots éperdus, qui, hier encore, enlevaient son âme en plein ciel, la laissent aujourd'hui froide et insensible.

Comment pourrait-elle se laisser bercer à la douce cadence des rythmes; comment pourrait-elle tressaillir d'une sourde angoisse aux cris de passion des poètes quand son cœur est en proie, pour son propre compte, au plus inexprimable émoi?

II

Accoudée maintenant sur l'appui de la fenêtre sa joue rose caressée par les fleurs humides des géraniums, d'un œil vague où semble luire une larme, Jeanne suit la chute lente et majestueuse de l'Astre derrière les collines qui bornent l'horizon, le dernier reflet vermeil qui, comme un adieu, qui couvre la cime des sapins et des hêtres.

L'heure approche... cette heure qui l'effraie et qu'elle attend cependant avec une fébrile impatience.

Jusqu'au peu. Ce matin, en faisant sa promenade quotidienne dans le bois, elle a trouvé, dans le livre qu'elle avait emporté comme d'habitude, le billet suivant : « Mademoiselle, je vous aime, je vous adore à en mourir. Répondez, je vous en conjure, à ma prière, et trouvez-vous, ce soir, à huit heures, à la grille du parc ».

Que signifie ce mystère?

Jeanne a relu plus de cent fois ces trois lignes sans arriver à découvrir le mot de l'énigme qui fait battre si violemment son cœur — qui fait aussi monter la rougeur à son front! — Elle n'a rencontré personne au cours de sa promenade; rien ne lui a permis de soupçonner une présence insolite dans cette thébaïde où elle vit depuis de longs mois, depuis la mort de sa mère. Son livre?... elle ne l'a déposé qu'un instant — le temps de cueillir quelques fleurs — sur un arbre renversé où elle aime s'asseoir. Sans doute c'est à ce moment que le billet, apporté par une main mystérieuse, — celle d'une fée peut-être, — est venu malicieusement se glisser entre les feuillets du volume.

Elle n'est pas loin de lui attribuer cette provenance surnaturelle, car jamais elle ne s'est vue poursuivie par un de ces regards qui vous enveloppent comme une caresse, qui vous brûlent comme un rayon de soleil.

Sa résolution est vite prise. Elle n'ira pas à ce rendez-vous si étrangement donné.

III

Elle ne peut chasser pourtant, en dépit de sa volonté, la vision confuse qui s'est emparée de son esprit. Sans cesse la même question monte à ses lèvres : Quel est cet homme qui a osé lui écrire?... Quel est-il?... quel est-il?... Et cette impossibilité de se l'imaginer tel qu'il est exacerbe son irritation. Des ressouvenirs de lecture traversent son cerveau — et soudain, dans la nuit sereine, pleine de mystérieux chuchotements, sous la clarté pâle des étoiles, elle croit le voir apparaître, grand et svelte, l'allure dégagée, la mine fière, la moustache retroussée, semblable à ce galant chevalier dont elle lut, ces jours-ci, les aventures dans un roman découvert au milieu de quelques tomes dépareillés, relégués au grenier avec les vieux sièges, les vieux coffres, avec tous ces objets disparates qui ont cessé de plaire ou de servir.

Hélas! ce n'est qu'une vision déjà évanouie.

Peut-être, en proie à cette émotion qui l'agite elle-même, l'attend-il derrière les peupliers qui étendent leur rideau sombre au fond du jardin; peut-être fixe-t-il ses regards avides sur cette croisée où elle s'accoude, ainsi que le chevalier de jadis contemplant de loin à travers la nuit profonde où mugissait la bise, la lumière qui veillait à la plus haute tourelle du manoir de sa dame?

Poussée par elle ne sait quelle force irrésistible, Jeanne allume sa lampe. Est-ce un signal? Une promesse? Elle ne sait plus dans cette fièvre ardente qui la consume.

Que dirait son père, vieil officier, inflexible sur tout ce qui touche à l'honneur, s'il pouvait lire dans le cœur de sa fille? A cette pensée elle se dispose à le rejoindre... mais la brise lui apporte l'enivrante haleine des héliotropes et des roses. Sa volonté chancelle, sa raison s'égare. De nouveau, avec plus d'abandon, elle s'absorbe en son rêve. Tout à coup, dans le grand silence épandu sur la maison, huit heures, lentement, sonnent au coucou de la cuisine.

Huit heures!... huit heures!...

Oui, il est là-bas, derrière les peupliers.

Elle sent planer sur elle son regard de feu. C'en est fait, le cœur bondissant, elle a jeté une pointe de dentelle sur ses cheveux. Le Mystère l'attire. Elle aussi veut s'initier à la joie d'aimer par cette belle nuit parfumée et claire, où tout semble frémir, sous les étoiles, d'une émotion auguste et sacrée.

La voilà sur le perron, dans le jardin, et le cerveau en délire, la poitrine haletante, elle s'élance...

— Eh bien, Jeanne, où vas-tu?

C'est la voix de son père qui, de sa fenêtre, l'interpelle.

Jeanne s'arrête comme frappée de stupeur. Elle entrevoit brusquement la faute, peut-être irréparable, qu'elle allait commettre, et courbant le front, elle revient sur ses pas.

Son père l'attend dans le couloir, la saisit dans ses bras, et tandis que le visage sur son épaule, elle sanglote, sans vouloir rien dire du chagrin qui l'oppresse, lui, qui pressent peut-être une partie de la vérité, murmure, d'une voix très douce, à son oreille :

— Allons, Jeanne, allons, fillette, ne pleure plus, demain nous partirons si tu veux, nous voyagerons... et puis, qui sait? peut-être rencontreras-tu en route un mari, un gentil mari qui t'aimera comme je t'aime, moi!

Et la jeune fille, les larmes plus abondantes, pâmée dans les bras du vieillard qui l'entraîne, qui la porte plutôt, vers sa chambre, répond dans un sanglot convulsif :

— Oh! oui, papa, partons, partons, emmène-moi loin... bien loin...

Eugène DREVETON.

LES RÉPARATIONS

UNE NOTE DE PLUS ENTRE PARIS ET BERLIN

Paris, 7 janvier. — Le dialogue commencé le 10 décembre dernier, entre le gouvernement allemand et la commission des réparations, se poursuit. La Kriegslastenkommission avait fait tenir, le 3 janvier, une note à la C. d. R., où il était dit, en substance, que les représentants du gouvernement allemand ne croyaient pas très opportun de répondre aux questions inscrites dans la note de la C. d. R. du 10 décembre, attendu que l'état des paiements va vraisemblablement subir une revision à Cannes.

La commission des réparations a répondu : Le gouvernement alemand est seul juge de l'opportunité qu'il peut y avoir pour lui de répondre ou de ne pas répondre à la lettre du 16 décembre, d'y répondre immédiatement ou plus tard; mais que, cependant, la demande de délai de paiement formulée par le gouvernement allemand dans sa lettre du 14 décembre ne pourrait être examinée par la commission qu'après qu'elle aurait reçu les précisions indiquées dans sa lettre du 16. La commission des réparations tient toutefois à faire remarquer au gouvernement allemand qu'en lui faisant la déclaration ci-dessus rappelée, elle lui a laissé la pleine responsabilité de sa décision.

(Signé) : Dubois, Salvago Raggi.

AVANT LA DÉCISION IRLANDAISE

M. de Valera retire sa démission

Londres, 7 janvier. — Après que M. de Valera eut annoncé sa démission, M. Michael Collins dit que ses amis et lui désiraient que le Dail Eireann se prononçât catégoriquement sur la proposition Griffiths de ratifier l'accord irlandais. Après le scrutin, M. de Valera pourra alors démissionner, s'il le désire.

Après une longue discussion, M. de Valera a consenti à retirer temporairement sa démission.

LA POLITIQUE

La Russie et les Puissances

La rentrée de la Russie dans le concert des nations est imminente. Même si M. Lloyd George ne se faisait pas, à Cannes le champion de cette politique internationale, il faudrait envisager la question comme résolue en principe, tellement le monde entier en presse la solution.

On ne peut nier que l'absence économique d'un pays de 150 millions d'habitants, cause un déséquilibre énorme dans les forces industrielles et commerciales de l'univers. L'empire russe était, avant le cataclysme qui l'a annihilé à tous les points de vue, un immense réservoir de matières premières et un consommateur insatiable de produits manufacturés.

C'est seulement depuis la guerre que l'on s'est vraiment rendu compte de la place qu'occupait la Russie dans le marché mondial. Elle était le grand fournisseur de l'Europe, pour le blé, le bois, le lin.

Quelques chiffres montreront mieux que n'importe quelles considérations, la valeur économique de ce pays :

En 1913, il a été exporté de Russie, en produits alimentaires, matières brutes, animaux et produits fabriqués, pour 4 milliards 41 millions de francs, dont 1 milliard 255 francs destinés à l'Allemagne, et 267 millions destinés à la France.

Pour la même année, il a été importé en Russie 3 milliards 254 millions de francs de marchandises diverses, dont 2 milliards 496 francs venant d'Allemagne, et 140 millions de francs venant de France.

Vraiment, on ne supprime pas du marché un client et un fournisseur aussi important, sans qu'une perturbation profonde n'en soit la conséquence.

Et quand le premier ministre anglais parle des difficultés que rencontrera l'Allemagne pour faire face à ses obligations, si on n'ouvre pas les portes de la Russie, il avance une vérité basée sur des données précises.

Il est certain, en effet, qu'avant 1914, l'Allemagne avait fait de la Russie le principal débouché pour ses articles d'importation, en même temps qu'elle en tirait les matières premières nécessaires au développement de son industrie et de son commerce.

Nous sommes donc à la veille d'une reprise des relations économiques avec le pays des Soviets. Certes, nous devons demander que cette reprise ne s'accomplisse pas sans garanties. Il est permis de n'avoir qu'une médiocre confiance dans les intentions des gouvernants actuels de la Russie. Et nous serions des fous de leur procurer bénévolement les ressources nécessaires à la prolongation de l'expérience communiste.

Mais, d'autre part, si nous ne voulons pas arriver en retard sur le marché russe, et laisser à nos rivaux toutes les chances de profiter d'un courant d'affaires qui sera, sans aucun doute, considérable, surtout au début, nous devons, dès maintenant, prendre position franchement, et organiser, d'une façon sérieuse, notre pénétration commerciale dans ce pays.

Maurice-Auber.

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

LE CONSEIL SUPRÊME DE CANNES

LES RÉUNIONS DE SAMEDI

La capacité de payement de l'Allemagne

Les paiements par l'Allemagne

DELEGUES BELGES ET FRANÇAIS SONT D'ACCORD POUR DIRE QUE, POUR 1922, ILS PEUVENT ETRE SUPERIEURS A CEUX PREVUS

Cannes, 7 janvier. — La matinée n'a pas été marquée par d'importants progrès dans la question des réparations. Les pourparlers se poursuivent séparément entre ministres alliés d'une part et entre experts d'autre part.

Les experts étudient spécialement les facultés de paiement de l'Allemagne, de façon à obtenir du Reich, qu'il s'acquitte de ses obligations dans toute la mesure de ses moyens.

Les délégués belges, appuyés par leurs collègues français, estiment, en effet, que l'Allemagne peut payer en espèces, en 1922, une somme supérieure aux 500 millions de marks or prévus dans les conversations de Londres. Ils ont fourni, à cet égard, une documentation. Ils sont d'avis que le Reich pourrait verser au titre des réparations, au moins 300 millions de plus en espèces cette année.

Si cette opinion prévaut, comme il est vraisemblable, elle pose un second problème, celui-ci d'ordre politique : à savoir comment ces paiements en espèces seront répartis entre les Alliés.

Dans les conversations de Londres, il avait été prévu que la Belgique recevrait la moitié des versements en espèces, de façon à tenir compte de son droit de priorité. Si ces versements sont élevés, la question se pose de savoir si la même proportion sera maintenue.

C'est sur ce sujet que portent plus particulièrement les conversations entre les ministres alliés, M. Loucheur et M. Theunis en ont conféré notamment ce matin.

A 11 heures 30 la Commission des ministres chargés du problème des réparations, s'est réunie au Cercle Nautique.

Il n'y a pas de réunion du Conseil suprême prévue avant lundi.

LES ECHANGES DE VUES

Cannes, 7 janvier. — La réunion de la commission des ministres chargés de l'étude préliminaire du problème des réparations, s'est terminée à 1 h. 30.

Les ministres ont pris connaissance de la réponse des experts au questionnaire qui leur avait été présenté sur la capacité de paiement de l'Allemagne. La discussion a donc porté sur la possibilité d'élever les paiements en espèces de l'Allemagne, et de diminuer les paiements en nature.

A cet échange de vues ont surtout pris part MM. Loucheur, Theunis et Worthington Evans.

Il semble que les pourparlers préparatoires doivent se poursuivre encore lundi.

La France et l'Angleterre ont-elles consenti un moratorium à l'Allemagne ?

EN BELGIQUE, ON EN EST PERSUADÉ

Bruxelles, 7 janvier. — Le correspondant de l' « Etoile Belge » à Cannes, télégraphie qu'il maintient l'exactitude de l'interview de M. Briand, publiée par ce journal et démentie par le Président du Conseil français.

Il fait observer que le correspondant du « Neptune », qui assistait à l'entretien, en a rendu compte de la même manière, sinon identiquement.

Il ajoute que l'accord de Londres est connu maintenant des délégués de Cannes, et que le texte démontre qu'il est bien un accord formel entre l'Angleterre et la France sur des recommandations à adresser au Conseil suprême.

Ces recommandations comportent l'octroi d'un moratorium à l'Allemagne.

Voici, au surplus, conclut-il, la phrase d'introduction de cet accord, demeuré secret jusqu'à présent. Nous le traduisons :

Les gouvernements britanniques et français ayant pris en considération les déclarations du gouvernement allemand, disant se trouver dans l'impossibilité d'exécuter complètement les paiements des réparations venant à échéance du 15 janvier et du 15 février prochains, et sa demande de remise, acceptent de faire des recommandations sur les bases suivantes aux puissances alliées pour donner une solution au problème. (La phrase anglaise dit « agrée to make recommandation).

Il est donc évident qu'il y a eu accord entre la France et l'Angleterre pour consentir un moratorium à l'Allemagne.

La thèse belge exposée par un journaliste bruxellois

Bruxelles, 7 janvier. — L'envoyé spécial de l'Agence belge à Cannes, exprime la conviction que la Belgique s'associera de grand cœur à la reconstitution européenne envisagée par M. Lloyd George.

Dans son exposé de la thèse belge, il fait voir le danger que courrait la Belgique, si elle devait renoncer aux réparations. Il parle ensuite du projet sur lequel les représentants de la France et de l'Angleterre se sont mis d'accord pour le soumettre au Conseil suprême, au cours des conversations de Londres, où la Belgique ne fut pas invitée.

MM. BRIAND & LOUCHEUR A CANNES (Photo H. Manuel).

Il déclare que, sur la première partie de cet accord, qui tend à accorder pour un an à l'Allemagne une diminution de ses obligations, la Belgique doit demander des éclaircissements.

Sur la seconde partie qui dit que la diminution envisagée porterait en fait sur la part belge, la Belgique s'en tiendra strictement aux droits qui lui ont été reconnus.

Les suggestions envisagées à Londres tenaient compte de la déclaration du gouvernement allemand, qui se disait dans l'impossibilité d'exécuter complètement les paiements de réparations venant à échéance les 15 janvier et 15 février 1922. MM. Briand et Lloyd George décidèrent alors de recommander au Conseil suprême que la diminution qui pourrait être envisagée en faveur de l'Allemagne, porterait exclusivement sur la priorité belge.

L'attitude de la Belgique à cet égard est tout indiquée, elle veut connaître avant tout quels furent, sur la capacité de paiement de l'Allemagne, les avis des experts, avis qui conduisirent nos grands alliés à décider, à Londres, de recommander le principe du moratorium. Mais quels que soient ces avis, la Belgique se tiendra strictement aux droits qui lui ont été solennellement reconnus et maintes fois confirmés de la manière la plus formelle. Sur tous les paiements de l'Allemagne, sa priorité devrait s'exercer jusqu'à complète satisfaction. Elle n'acceptera du projet de Londres aucune clause qui soit contraire à cette thèse légitime entre toutes.

Une étrange assimilation de nos régions dévastées aux régions de chômage d'Angleterre

Londres, 7 janvier. — Les envoyés spéciaux anglais, actuellement à Cannes, ne se montrent pas optimistes.

Tout en admettant que des arrangements soient possibles, ils font prévoir dès maintenant certains différends, ils regrettent les lenteurs du début de la conférence et expriment nettement l'opinion que le Conseil suprême doit se mettre rapidement à l'examen au fond des questions qu'il doit traiter s'il veut conserver quelque autorité.

Tandis que les journaux favorables à la France, formulent le vœu que la question des réparations ait, comme cela leur apparaît rationnel, le pas sur les autres problèmes, certains organes qui passent d'ordinaire pour refléter l'opinion des milieux officiels britanniques et qui, quelquefois même, la dépassent, ont commencé une campagne très active en faveur du grand projet de restauration de l'Europe que M. Lloyd George a mûri depuis plusieurs mois sous l'influence des préoccupations du monde économique anglais.

Les correspondants de ces journaux, à Cannes, insistent maintenant sur l'existence de deux régions dévastées : celle où les combats furent livrés en France, celle où le chômage sévit en Angleterre, avec le plus d'intensité!

Ils font généralement prévoir que des arrangements financiers pourraient être conclus avec la France, si elle considérait la situation du point de vue européen, mais ils ajoutent que la limite extrême de concessions financières anglaises ne pourra pas être révélée tant que l'orientation générale de la politique française demeurera incertaine.

La difficulté pour l'Angleterre, résiderait, d'après les mêmes correspondants, dans ce fait que le gouvernement de Londres, dans la crainte de certaines répercussions politiques, n'ose pas exercer sur l'Allemagne une pression aussi dure que celle-ci le mérite.

Le projet anglais consisterait :

1° Dans la concession au Reich d'un moratorium partiel, comportant des paiements de 30 millions de livres sterling;

2° Dans la reconnaissance complète des accords de Wiesbaden

Si la France acceptait cette combinaison comme base du paiement de ses réparations, elle ouvrirait la voie, disent les correspondants, à des arrangements beaucoup plus avantageux pour elle, mais tout compte fait, les journaux anglais ne sont pas très riches en renseignements sur les conversations qui ont eu lieu hier, à Cannes, entre les experts français et les experts britanniques.

Le texte adopté de la résolution Lloyd George

Voici le texte de la résolution adoptée par le Conseil suprême, dont nous avons donné hier une analyse :

CONVOCATION D'UNE CONFERENCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE INTERNATIONALE

Les puissances alliées, réunies en conférence, sont unanimes à penser qu'une conférence d'ordre économique et financier devrait être convoquée dans les premiers jours de mars, à laquelle toutes les puissances européennes, Allemagne, Autriche, Hongrie, Bulgarie et Russie comprises, devraient être invitées à envoyer des représentants. Elles considèrent que pareille conférence constitue une étape réelle et essentielle dans la voie de la reconstruction économique de l'Europe centrale et orientale; elles ont la ferme opinion que les premiers ministres de chaque nation devraient, si possible, assister eux-mêmes à cette conférence, afin que les recommandations de celle-ci puissent être suivies d'actions de plus vite possible.

Les puissances alliées considèrent que la reprise du commerce international à travers l'Europe, ainsi que le développement des ressources de tous les pays sont nécessaires pour augmenter la quantité de main-d'œuvre productive et pour alléger les souffrances endurées parmi les peuples européens. Un effort commun des Etats les plus puissants est nécessaire pour rendre au système européen sa vitalité aujourd'hui paralysée.

Cet effort doit s'appliquer à la suppression de tous les obstacles qui entravent le commerce. Il doit s'appliquer aussi à l'octroi de crédits importants consentis aux pays les plus faibles, ainsi qu'à la coopération de tous pour la restauration de la production normale.

Les puissances alliées considèrent que les conditions fondamentales indispensables à la réalisation d'un effort efficace peuvent être définies dans leurs grandes lignes comme suit:

1° Les nations ne peuvent pas revendiquer le droit de se dicter mutuellement les principes suivant lesquels elles entendent organiser à l'intérieur leur régime de propriété, leur économie et leur gouvernement. Il appartint à chaque pays de choisir pour lui-même le système qu'il préfère à cet égard.

2° Toutefois il n'est possible de disposer de capitaux étrangers pour venir en aide à un pays que si les étrangers qui fournissent les fonds ont la certitude que leurs biens et leurs droits seront respectés et que les bénéfices de leurs entreprises leur seront assurés.

3° Ce sentiment de sécurité ne peut être rétabli que si les nations (ou les gouvernements des nations) désirant obtenir des crédits étrangers, s'engagent librement:

a) A reconnaître toutes les dettes et obligations publiques qui ont été ou qui seront contractées ou garanties par l'Etat, les municipalités et les autres organismes publics et à reconnaître également l'obligation de restituer, de restaurer ou, à défaut, d'indemniser tous les intérêts étrangers pour les pertes ou les dommages qui leur ont été causés du fait de la confiscation ou de la séquestration de la propriété;

b) A établir un système légal et juridique permettant et assurant l'exécution impartiale de tous les contrats commerciaux ou autres.

4° Les nations devront disposer de moyens d'échange convenables. D'une manière générale, des conditions financières et monétaires doivent exister qui offrent au commerce des garanties suffisantes.

5° Toutes les nations doivent s'engager à s'abstenir de toute propagande subversive de l'ordre et du système politique établis dans d'autres pays.

6° Tous les pays doivent prendre en commun l'engagement de s'abstenir de toute agression à l'égard de leurs voisins.

PROJET DE CONVERSATIONS AVEC LES SOVIETS

Si en vue d'assurer les conditions nécessaires pour le développement du commerce en Russie, le gouvernement russe réclamait sa reconnaissance officielle, les puissances alliées ne pourraient accorder cette reconnaissance que si le gouvernement russ acceptait les stipulations qui précèdent.

La Conférence et l'opinion allemande

Cannes, 7 janvier. — Les premières informations venues de Cannes ont été accueillies avec un pessimisme qui surprend d'autant plus que l'on ne connaît pas encore les déclarations de M. Lloyd George.

Le système des garanties que réclamerait éventuellement les alliés, soulève d'ardentes critiques dans les milieux politiques.

Au sujet de la seconde garantie, on est surpris et même désappointé que l'Entente, pour combler le déficit financier des administrations publiques du Reich, chemins de fer et postes et télégraphes, ne songe pas à imposer.

D'autres pensent que l'augmentation des tarifs qui ne peut manquer en provoquant un nouveau renchérissement de la vie, de mécontenter au plus haut degré la classe ouvrière allemande, dont le travail, en dernière analyse, constitue la suprême garantie de l'Entente.

Suivant la « Rote Fahne », la grande industrie, par l'entremise de M. Hugo Stinnes, aurait elle-même suggéré à Londres d'exiger cette garantie, afin de pouvoir s'appuyer sur une décision du Conseil suprême pour exiger de nouveaux sacrifices du prolétariat allemand tout en esquivant lui-même le paiement des impôts par le placement de ses réserves à l'étranger.

La troisième garantie que l'Entente exigerait de l'Allemagne serait d'arrêter le fonctionnement de la planche à assignats.

Rappelant les expériences désastreuses de l'Angleterre et des Etats-Unis, quelques économistes allemands font observer que la Reichsbank ne pourrait supprimer ni même restreindre sensiblement l'émission fiduciaire sans risquer de provoquer en Allemagne de graves perturbations économiques.

C'est la quatrième garantie qui fait l'objet des attaques les plus vives. La concentration entre les mains du gouvernement de Berlin de toutes les devises étrangères en vue des paiements à effectuer pour les réparations, paraît aux Allemands une entreprise complètement irréalisable.

L'instruction de la jeunesse dans les écoles allemandes des territoires occupés

Mesures prises par la Commission interalliée

Coblence, 7 janvier. — Le haut-commissaire de la République française en Rhénanie et ses collègues alliés ont constaté que l'instruction de la jeunesse dans les écoles allemandes des territoires occupés n'est pas donnée dans un esprit conforme à celui de l'article 148 de la Constitution de Weimar, d'après lequel l'enseignement doit être distribué « dans le sens de la réconciliation des peuples », mais en fait le plus souvent, dans un esprit entièrement opposé.

Ils ont décidé de mettre un terme à cette situation, dans la mesure de leur compétence.

La haute-commission a, en conséquence, décidé à l'unanimité, dans sa dernière séance, de nommer un comité d'enquête chargé de suivre la question de l'enseignement donné dans les écoles allemandes des territoires occupés.

Lettre de Bruxelles

LA CONFERENCE DE CANNES VUE DE LOIN. — LE PLAN ANGLAIS. — LE DOUTE. — L'ABDICATION DES VAINQUEURS. — CE QU'A DIT M. TARDIEU. — CE QU'AURAIT ÉTÉ LA PAIX ALLEMANDE. — LE TRAITÉ DE VERSAILLES. — CONCLUSIONS.

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 7 janvier 1922.

Les nouvelles les plus contradictoires circulent, ici, à propos de la Conférence de Cannes. Il faut notre robuste bon sens et notre grain de scepticisme pour ne point s'en alarmer. Ce qui se dégage nettement des informations déconcertantes qui nous parviennent, c'est qu'à la Conférence de Londres, où les Belges n'avaient pas été invités, on a considéré leurs droits comme inexistants, presque comme un chiffon de papier, et qu'à Cannes, on avait la pensée de sauver l'Allemagne au détriment de la Belgique et de la France. C'est le plan anglais qui se poursuit. La Grande-Bretagne croit que sa maîtrise est intimement liée au fait que pas une puissance continentale d'Europe ne soit de premier rang. Elle a laissé abattre la France en 1870. Elle a aidé à la chute de l'Allemagne de 1914 à 1918. Elle ne veut pas que la France reprenne sa place et son rôle historiques. Alors on sauvera l'Allemagne et la Russie avant de rendre justice à la Belgique et à la France. Ce n'est pas sortir de mon rôle en disant que beaucoup de Belges regrettent que certains dirigeants de France semblent trop souvent entrer dans les vues anglaises. L'impression se fait aussi de plus en plus forte dans tous les milieux, que l'Allemagne n'a plus du tout l'idée qu'elle a été vaincue. Et l'on se demande même si vraiment nous avons été vainqueurs. Dans toutes les Conférences, réunions, rencontres qui se succèdent, on voit très nettement grandir l'influence de l'Allemagne et diminuer l'importance de la France et surtout de la Belgique, et l'on a l'impression que le sang et les larmes répandus à flots l'ont été non pas pour que le droit soit sauf, mais pour que l'Europe continentale soit affaiblie. A Spa, le 16 août 1918, Guillaume II disait que la paix devait consacrer l'asservissement de la Belgique et du Nord de la France. La Conférence de Cannes et celle de Gênes qui va la suivre, décideront-elles autre chose?

M. André Tardieu, l'éminent collaborateur de Clemenceau, dans une conférence qu'il a faite hier, à Bruxelles, a répondu : « Non, à condition de tenir fidèlement et résolument et d'exiger le respect de la parole et de la signature données ». Et l'on a acclamé cette parole qui terminait un exposé décevant fait par l'homme d'Etat, des déception de la paix. Ah! comme les vainqueurs sont las; comme on est loin de Verdun et de Liège de la Marne et de l'Yser, et comme à côté des élans héroïques et généreux d'alors, apparaissent durs les refus de l'Angleterre pour la question des réparations et l'intégralité des dommages et toute cette politique [illegible] obtenir que les bourreaux ne soient pas mis sur le même pied que les victimes et que ce ne soit pas celles-ci qui doivent expier les crimes de ceux-là. La conférence de M. Tardieu n'a été qu'un exposé dramatique de cette nouvelle lutte du droit. Les coupables n'ont pas été châtiés. « Faute inexpiable qui, dans l'ordre moral, a déclanché tout le reste ». Et quel reste, hélas! Concessions en matière de livraison du matériel de guerre de réparations, de paiements; abdications successives et de plus en plus graves à San Remo, Boulogne, Bruxelles, Spa, Paris, Londres... « L'Allemagne aujourd'hui, doit qu'elle peut tout espérer... C'est notre faute, s'est alors écrié M. Tardieu, avec un accent qui fit passer un long frisson sur la foule... C'est notre faute. On ne peut pas vivre sans loi morale et sans loi politique. Nous nous sommes battus pendant quatre ans parce que l'Allemagne avait déchiré un traité. Et nous, que faisons-nous? Nous déchirons le traité de Versailles que nous avons signé! »

Autre conclusion de M. Tardieu : « Obliger l'Allemagne à payer. Ne plus faire de concessions... La volonté, le caractère, la force morale, c'est avec ça que nous avons gagné la guerre. Chez nous, le sentiment est unanime : il faut que l'Allemagne paie ».

Nous sommes d'accord, et M. Tardieu a été ovationné... Mais à Cannes... Et de quel côté est la France? — S...

A WASHINGTON

LA TROISIÈME RÉSOLUTION ROOT

Washington, 7 janvier. — La Commission navale a adopté à l'unanimité, sans réserves, l'ancienne troisième résolution Root qui reste la troisième, celle qui a été votée comme troisième et qui était l'ancienne deuxième devenant la quatrième.

Les puissances signataires déclarent qu'au cas où un individu au service d'une puissance quelconque agissant ou non sur l'ordre d'un supérieur hiérarchique violera l'une ou l'autre des règles ainsi adoptées, il sera considéré comme ayant voulu violer les lois de la guerre et susceptible d'être jugé et puni pour un acte de piraterie.

Il pourra être mis en jugement devant les autorités civiles et militaires de tous les pays sous la juridiction duquel il sera trouvé. La question sous-marine sera ainsi résolue.

L'EMPLOI DES GAZ ASPHYXIANTS

On a ensuite abordé la question des gaz et donné lecture d'un rapport de la sous-commission concluant à l'impossibilité de réglementer leur fabrication.

La délégation américaine a proposé la résolution suivante :

L'emploi en temps de guerre des gaz asphyxiants, toxiques ou similaires, ainsi que tous les liquides, matières ou procédés analogues, ayant été condamnés à juste titre par l'opinion universelle du monde civilisé;

Les puissances signataires déclarent donner leur assentiment à cette prohibition; conviennent de se considérer comme liées entre elles à cet égard et invitent toutes les autres nations civilisées à adhérer à cet accord.

Le suprême baiser de sa mère ressuscite un enfant

Rome, 7 janvier. — Après une violente attaque de bronchite, un garçon de 12 ans, nommé Rocco Casaroia, dont les parents habitent à Pizzo (Calabre), a été déclaré mort par le médecin qui signa le permis d'inhumer.

Dix-sept heures après, la mère du jeune décédé, donna à son enfant un suprême baiser. Aussitôt, le petit Rocco se réveilla et se leva, tout à fait rétabli de sa maladie.

Sur les registres de l'état-civil, on a inscrit : Mort de bronchite le 4 janvier, ressuscité le 5 janvier. »